

# UN SOUTIEN POSSIBLE

## LE RÉFÉRENT LOGEMENT

### Son rôle :

**Vous soutenir** dans les différentes étapes de votre projet : **écoute, conseils, informations, orientation et accompagnement.**

### En fonction de vos besoins, il pourra :

- vous informer sur vos droits et devoirs en tant que locataire,
- vous conseiller dans les démarches administratives et budgétaires,
- vous accompagner dans votre projet professionnel ou de formation,
- faciliter votre accès aux loisirs, à la culture...



# INFO+



**LE TOIT HAGUENOVIEN**  
3 rue Saint Nicolas  
67500 Haguenau  
Tél : **03 88 73 28 88**  
Mél : [toithaguenovien@evc.net](mailto:toithaguenovien@evc.net)

ALSACE | CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
**BAS-RHIN**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN  
HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
Place du Quartier Blanc / 67964 STRASBOURG cedex 9  
Tél : **03 88 76 67 67** / Fax : **03 88 76 67 97**

[www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr)

ALSACE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
**BAS-RHIN**

67 **accompagner**  
CHAQUE BAS-RHINOIS

## POURQUOI PAS la COLOCATION « COACHÉE » ?

Direction de la Communication / Novembre 2018 / © Thinkstock, iStock / Impression CDBr.



# La COLOCATION « COACHÉE »

Une solution de logement facile d'accès  
et adaptée à de nombreux projets.

## POUR QUI ?

- Vous êtes **jeune** et cherchez un logement à **HAGUENAU** et environs;
- Vous démarrez une **formation**, un **contrat de travail** (CDD, temps partiel, intérim ...).
- Vos revenus ne vous permettent pas d'accéder à un logement seul.
- Vous manquez d'informations sur vos droits et devoirs de locataire.
- Vous voulez réaliser vos premiers pas de locataire en étant accompagné.

**Le Toit Haguenovien, avec le soutien du Département du Bas-Rhin, vous propose une solution de logement accompagné.**



## COMMENT ?

Vous partagez un **appartement en colocation** avec 3 personnes maximum.

Chacun dispose de **sa propre chambre** et vous **partagez les parties communes**.

Vous êtes locataire auprès du Toit Haguenovien.

Une **convention d'occupation** est signée entre le locataire **Vous** et le bailleur **Le Toit Haguenovien**.

## COMBIEN ça COÛTE ?

Vous payez une **redevance mensuelle « tout compris »** : le loyer, l'électricité, les charges ...

**L'allocation logement** (aide de la CAF) est versée directement au Toit Haguenovien.

## DANS QUEL BUT ?

Une initiation pour vous permettre de faire vos premiers pas de locataire tout en étant accompagné.

**Une solution souple pour des projets variés.**

## VOTRE ENGAGEMENT

- Payer votre redevance chaque mois
- Vous entendre et respecter vos colocataires et vos voisins
- Être actif dans vos démarches
- Rencontrer le référent logement